

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°5d

Plan de Lonaĝe

échelle : 1/3000ème

APPROBATION

Municipal en date du

80440 BOYLES
Tel:03.22.72.72.8

LEGENDE

Zon
[UB]Sei $\mathcal{U}B\alpha$

 Emplacements réservés (I151-41 du code de l'urbanisme

Numéro d'opération (renvoie à la liste des emplacements réservés,

Espace boisé classé à conserver au titre du L121-27 du code de l'urbanisme

Loi du 31.12.1992 relative à la lutte contre le bruit

 Zone de préemption périmètre sensible

—○— Espace proche du rivage

bande des 100m

Eléments à préserver au titre du L151-19 et L151-23° du c.w.

 Construction identifiée au titre de la loi paysage

	Maie / alignement d'arbres
	Pluie / alignement bois

Mares

Rappel de la prise en compte des risques

Risques naturels présents sur le territoire

Inondation :

- Par remontées de nappes naturelles
- Par ruissellement

- Par coulée de boue

approuvé le 10/06/2016

